

BAREME D'HONORAIRES

(Ordonnance n°86-1243 du 01/12/1986)
Les taux sont non cumulatifs

1 HONORAIRES SUR PRIX DE VENTE

Les honoraires sont inclus dans le prix affiché et sont à la charge des vendeurs pour les particuliers et des acquéreurs pour les professionnels

Prix de vente	% honoraires TTC* Mandat Simple	honoraires TTC* Mandat Exclusif ou semi-exclusif
Jusqu'à 100.000 € (avec un minimum de 4 000 € TTC*)	5%	10%
De 100.001 à 150.000 €	5%	9%
De 150.001 à 200.000 €	5%	8%
De 200.001 à 300.000 €	5%	7%
De 300.001 à 600.000 €	5%	6%
Au-delà de 600.001 €	4%	5%

2. HONORAIRES DANS LE CADRE D'UN MANDAT DE RECHERCHE

Les honoraires sont calculés sur le prix net vendeur et sont à la charge des acquéreurs

Prix de vente	% honoraires TTC* Mandat Simple	% honoraires TTC* Mandat Exclusif
Jusqu'à 200.000 € (avec un minimum de 8 500 € TTC*)	4.5%	6%
Au-delà de 200.001 €	4.5%	5%

3. HONORAIRES DE LOCATION

(Locaux à usage d'habitation, loi du 6 juillet 1989 modifiée par la loi Alur du 24 mars 2014)

LOI ALUR (zone tendue)	Bailleur	Locataire
	Prix TTC	
Entremise et négociation (offert dans le cadre d'un mandat de gestion)	150 €	
Commercialisation, visite, constitution du dossier de location, rédaction du bail Les honoraires sont calculés sur une surface plafonnée à 100 m ² (sur devis au-delà)	10 € / M ²	10 € / M ²
Réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 € / M ²	3 € / M ²
Réalisation de l'état des lieux de sortie (offert si mandat de gestion)	3 € / M ²	0 €
HORS LOI ALUR	Prix HT	
Commercialisation, visite, négociation, constitution du dossier de location	10 % du loyer CC annuel	10 % du loyer CC annuel
Etablissement du bail, état des lieux	5 % du loyer CC annuel	5 % du loyer CC annuel
Garage, Stationnement, Cave :	Prix TTC	
Commercialisation, visite, négociation, constitution du dossier de location	15 % du loyer CC annuel	15 % du loyer CC annuel
Etablissement du bail, état des lieux		

4. HONORAIRES DE GESTION*

Les honoraires sont à la charge du bailleur et s'appliquent sur les encaissements mensuels du loyer CC

	HT	TTC
Gestion avec Reddition des compte mensuelle (loyer Cc <1000 €/mois)	6,70%	8,04%
Gestion avec Reddition des compte mensuelle (loyer Cc >1001 €/mois <3000 €/mois)	5,85%	7,02%
Gestion avec Reddition des compte mensuelle (loyer Cc >3001 €/mois)	4,20%	5,04%
Garantie des loyer impayés (GLI) incluant la DI*** et PJ****	ND	2,25%
DI (détérioration immobilière et mobilière) *PJ (protection juridique)		

*Taux de TVA en vigueur : 20%

Barème applicable au : 1.02.2019